



## CAP ASS DU 4 AVRIL 2019



**Ont siégé :** Oriane MESSIER (tél : 05 56 38 54 11)  
Sophie BORONAD-COLOT (tél : 04 34 22 25 20)  
Brigitte GUILLONNEAU (tél : 03 23 55 60 00)

### Déclaration liminaire à la CAP ASS du 4 avril 2019

Alors que le pays n'a jamais autant revendiqué la justice sociale et fiscale, le gouvernement du Président Macron accentue encore une politique libérale destructrice. Celle-ci s'attaque violemment aux fondements de notre société et porte gravement atteinte à l'idée des droits fondamentaux : assurance chômage, maladie, retraite, éducation, handicap...

Le gouvernement s'attaque désormais à la fonction publique. Les conclusions du rapport « Action Publique 2022 » sont édifiantes : suppression de 120 000 postes dans les trois fonctions publiques, recours massif aux contractuels en lieu et place de fonctionnaires titulaires, remise en cause des rôles des CAP et CHSCT au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En ce qui concerne le Ministère de la Justice, la Garde des Sceaux a imposé par le biais d'une procédure accélérée au parlement sa réforme de la Justice. La loi a été adoptée juste par 31 voix pour et 11 contre, sur 577 députés !

La FSU et la CGT s'opposent à cette loi et ont toujours défendu l'idée d'une justice progressiste et proche des usagers. Dans le cadre de cette loi, la Garde des Sceaux a obtenu l'habilitation de réformer la Justice des mineurs, de manière autoritaire ce qui laisse présager un tournant coercitif, allant à l'encontre des valeurs éducatives de la PJJ. Nous assistons à la disparition programmée de l'identité professionnelle de l'institution PJJ.

A la PJJ, aujourd'hui, dans un contexte d'augmentation massive de l'incarcération des mineurs, c'est l'enfermement qui prévaut et les budgets l'attestent : création de 20 CEF sur le territoire national.

C'est le sens même du travail éducatif qui s'en trouve modifié : manque de places dans les hébergements classiques ( et conséquemment un éloignement significatif du mineur de sa famille et de son environnement) , recentrage des missions autour des mesures de probation et de contrôle.

Tout cela amène une modification des pratiques éducatives des milieux ouverts alors même que les moyens humains et matériels sont en baisse. Les conditions de travail de l'ensemble des agents se dégradent de manière exponentielle.

L'essentiel de la mission des ASS à la PJJ était jusqu'à présent centré sur l'exercice des mesures d'investigation, or, le travail en pluridisciplinarité est remis en question tout comme la place des ASS dans les services ( 150 postes sont encore vacants sur le territoire). En réalité, il existe une véritable disparité des missions et des fonctions des ASS, parfois au sein d'un même STEMO. De fait, l'expérimentation imposée dans certains services interroge sur ses réelles finalités. Si l'on ajoute à ça le fait que le concours soit sans cesse reporté, malgré les engagements de l'administration, nous sommes fortement inquiets sur ses réelles intentions.

Concernant la place des ASS dans les milieux ouverts, l'annonce du transfert des MJIE au S.A.H nous inquiète. Après la disparition des Enquêtes Sociales, puis des MJIE, quelle place auront les ASS dans les milieux ouverts ?

Le choix a été fait de créer ou d'abonder des services d'investigation éducative au sein du secteur associatif habilité pour mettre en œuvre les MJIE, plutôt que de donner des moyens supplémentaires aux unités de milieux ouverts du service public.

## COMMENTAIRES

Le Président de la CAP des ASS, Monsieur DEAL, confirme nos craintes quant à la refonte de la Fonction Publique d'État ainsi que la suppression programmée des CAP de mobilité. En effet, des travaux sont en cours dans un cadre interministériel, orchestré par le Ministère de la Fonction Publique. Des annonces devraient être faites d'ici les mois à venir.

Un concours des Assistants de Service Social d'État est affiché sur le site internet du Secrétariat Général. Il nous est annoncé que ce concours sera bel et bien organisé avec des inscriptions dès le deuxième trimestre, et des affectations de lauréats avant la fin de l'année. L'administration s'engage lors de cette CAP à organiser une Formation d'Adaptation à l'Emploi suite au concours, avant même la prise de poste, pour permettre que tous les lauréats puissent y participer.

Concernant le RIFSEEP, nous apprenons que le Complément Indemnitaire Annuel est d'ores et déjà versé aux assistants de service social du Secrétariat Général (avec des disparités de versement d'une région à l'autre, et au sein même d'une région). Concernant la PJJ, il nous est mis en avant l'absence de ligne budgétaire prévue par Bercy, et donc l'impossibilité pour la PJJ et la DAP de verser cette C.I.A sur leurs propres budgets (plafond d'emploi atteint).

Le SNPES et la CGT dénoncent unanimement le caractère inégalitaire et arbitraire de cette prime au mérite !

**Nous réaffirmons notre opposition au versement d'une prime au mérite et nous réclamons une rémunération à la hauteur de nos qualifications et de notre technicité.**

Concernant le reclassement des Assistants de Service Social, aucune réponse claire n'a été apportée. Une année blanche se profile et les Assistants de Service Social au grade principal en haut de grille ne se verraient probablement pas proposer un reclassement dans le 2ème grade, qui se fini à l'indice 627... Jusque là, ce n'est pas ce qui avait été annoncé.

A l'issue de cette CAP, il est clair que se profile déjà la destruction massive du Service Public, malgré l'annonce d'un concours Assistant de service social d'Etat. A ce jour, 99 postes sont occupés par des collègues Assistants de service social contractuels sur 379 postes de titulaires. Nous

notons que l'Administration annonce environ 57 départs à la retraite dans les 3 années à venir, soit près de 15 % des effectifs titulaires. Ce concours ne suffira donc pas à combler l'ensemble des postes vacants.

Le SNPES et la CGT sont très inquiets quant à l'avenir du rôle et des fonctions des Assistants de Service Social. L'expérimentation concernant nos métiers à la PJJ n'est pas discutée alors même que celle-ci est reconduite jusqu'en septembre 2019. Les agents demeurent isolés et subissent une déperdition importante de l'information. Nous avons le sentiment que l'administration maintient les agents dans l'ignorance quant à leur avenir professionnel, entraînant une insécurité grandissante chez chacun d'entre nous.

Le SNPES et la CGT réaffirment leurs mandats et demeurent très attentifs à l'évolution des positions de l'Administration quant aux statuts et aux fonctions des Assistants de Service Social de la Fonction Publique d'État.